



---

## 45ème session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 de l'ordre du jour

### **Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur le droit au développement**

Genève, le 16 septembre 2020

Déclaration de la Suisse

---

Madame la Présidente,

La Suisse remercie le Rapporteur spécial sur le droit au développement pour sa présentation. Depuis 2002, la Suisse a adressé une **invitation permanente** à toutes les procédures spéciales. La Suisse a ainsi volontiers facilité la visite du Rapporteur spécial, Monsieur Saad Alfarargi du 23 septembre au 2 octobre 2019. Durant cette visite de 10 jours, le Rapporteur spécial a pu mener tous les entretiens désirés avec différents acteurs clés, tant au niveau fédéral que cantonal. La Suisse remercie Monsieur Alfarargi pour la très bonne collaboration.

Monsieur le Rapporteur spécial,

Nous avons fait de notre mieux pour vous donner **un aperçu objectif et transparent** de nos politiques en matière de droit au développement. Nous saluons votre esprit ouvert et constructif qui vous a permis de bien saisir les particularités du système suisse, avec ses points forts et les éléments qui pourraient encore être améliorés.

Ainsi, vous mentionnez dans votre rapport avoir recensé **de nombreuses bonnes pratiques** qui pourraient aider d'autres États à parvenir à un développement durable fondé sur les droits de l'homme. Vous notez en particulier que les traditions suisses en matière de processus

---

**Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève**

**Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva**

Rue de Varembe 9-11, CP 194, 1211 Genève 20

Tél. +41 (0)58 482 24 24, Fax +41 (0)58 482 24 37, [www.dfae.admin.ch/geneve](http://www.dfae.admin.ch/geneve)

participatifs, consultatifs et décisionnels sont conformes à l'esprit de la Déclaration sur le droit au développement.

La Suisse a pris bonne note de votre rapport et de ses recommandations, aussi par rapport aux **défis qui pourraient encore se poser** dans sa politique de coopération internationale, la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et son objectif de "ne laisser personne de côté", la sécurité sociale, ou encore l'éducation.

A cet égard, nous souhaitons rappeler cinq engagements de la Suisse:

1. Premièrement, **l'Agenda 2030** est un agenda universel qui nous concerne tous. Conformément à votre recommandation, la Suisse a mis en place une structure de coordination qui accompagne la mise en œuvre des ODD. Elle assure ainsi une cohérence de ses politiques et implique toutes les parties prenantes. Cette structure tient également compte du système fédéraliste suisse. Avec la nomination de deux délégués - l'un avec une perspective nationale et l'autre pour la partie internationale - le gouvernement fédéral a ainsi encore renforcé la mise en œuvre opérationnelle des ODD.
  2. Ensuite, **la Suisse s'engage à appliquer une approche fondée sur les droits de l'homme dans ses programmes de coopération internationale**. En effet, 90% des objectifs et indicateurs des ODD sont basés sur les normes internationales de droits de l'homme. Par conséquent, la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et la promotion, la protection et la réalisation des droits de l'homme vont de pair. Cela signifie aussi que les droits de l'homme sont essentiels au succès de la mise en œuvre des ODD. C'est pourquoi la Suisse encourage l'autonomisation des groupes vulnérables et leur participation active, libre et significative au processus de développement, garantissant ainsi que personne ne soit laissé de côté.
  3. Troisièmement, **l'intégration professionnelle des personnes handicapées** est une priorité de la politique suisse en matière de handicap. Bien que des difficultés subsistent, les mesures existantes contribuent déjà à un taux d'emploi très élevé, même par rapport aux normes internationales. Ces mesures incluent en particulier l'extension de la protection contre la discrimination et la promotion de l'égalité des personnes handicapées. Pour ces raisons, nous ne partageons pas nécessairement les conclusions de votre rapport à cet égard.
  4. Quatrièmement, même si la Suisse dispose d'un système de sécurité sociale complet et solide, **la pauvreté** est une réalité à combattre dans notre pays également. Même si les mesures spécifiques de lutte contre la pauvreté relèvent des cantons et villes, le gouvernement fédéral est activement engagé en la matière dans le cadre d'une plateforme nationale. De plus, un monitoring régulier de la pauvreté sera mis sur pied pour permettre de mieux suivre l'évolution de la pauvreté et les effets des mesures prises pour la prévenir et la combattre. Ces mesures vont d'ores et déjà dans le sens de ce que vous préconisez.
-

5. Finalement, par le biais de mesures visant à **intégrer davantage les femmes sur le marché du travail, la Suisse** soutient l'autonomie économique des femmes. Actuellement, le gouvernement fédéral est actif sur trois fronts : la mise en place de services de garde d'enfants ; l'élimination des mesures fiscales dissuadant le deuxième membre d'un couple marié de travailler ; et la déductibilité fiscale des frais de garde d'enfants. Les données suggèrent que nous allons dans la bonne direction : la proportion de mères sans emploi a diminué de moitié au cours des 25 dernières années, pour atteindre 20 %. Parallèlement, en 2018, deux tiers des mères avec un emploi travaillaient déjà avec une charge de travail supérieure à 50 %.

En conclusion, Monsieur le Rapporteur spécial, je peux vous assurer que la Suisse continuera à s'engager pour faire du droit au développement une réalité pour chaque individu.

Je vous remercie.

---